



Procès-Verbal Commission Régionale des COUPES

Réunion du Lundi 14 Octobre 2019.

Président : Pierre LONGERE (en mission).

Présent(e)s : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA.

COUPE DE FRANCE 2019/2020

L'utilisation de la FMI est **OBLIGATOIRE**. Transmission du résultat dès la fin du match et le **DIMANCHE AVANT 20 HEURES** sous peine d'amende.

Date du prochain tour :

- 6ème Tour : 27 Octobre 2019.

En cas de dysfonctionnement, un e-mail indiquant le résultat sera adressé au Service Compétitions.

Le port des équipements FFF est obligatoire.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.

4ème Tour : Le 20 Octobre 2019. Voir le tirage au sort sur le site internet de la Ligue.

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL.

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE**, exclusivement réservée à une équipe des clubs participants à :

- Un Championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les **joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.**
- Ou un Championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

COUPE LAURAFoot.

Le 3ème tour aura lieu le **17 Novembre 2019** (le tirage au sort aura lieu le 24 Octobre)

COURRIER RECU :

CR Sécurité : PV organisation des clubs. MM. ROMEU et CHEIMOL. Noté.

AMENDES

Amende de 25 € pour non transmission de la F.M.I. ou envoi hors délai :

En Coupe de France (rencontres du 5^{ème} tour)

Match n° 25054.1 : AS Craponne

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance